



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

065/02-10-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 3 octobre 2017 :
 - F.3 Refinancement du règlement d'emprunt numéro A-6 – Résolution d'adjudication (Règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne de pompiers dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts)
 - F.4. Refinancement du règlement d'emprunt numéro A-6 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 134 500 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

- A OUVERTURE**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

Période de questions du public

- B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- C AVIS DE MOTION**
- D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017
 - 2. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

3. Refinancement du règlement d'emprunt numéro A-6 – Résolution d'adjudication (Règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne de pompiers dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts) - **reporté**
4. Refinancement du règlement d'emprunt numéro A-6 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 134 500 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017 - **reporté**
5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
6. Annulation de comptes à recevoir
7. Recouvrement d'une créance – Mandat à un avocat

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

066/02-10-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 septembre 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

067/02-10-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de septembre 2017 totalisent 19 161,45 \$.

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

068/02-10-17-A

ANNULATION DE COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'annulation des trois (3) comptes à recevoir totalisant 4 442,74 \$ plus intérêts et pénalités, délivrés en fonction du Règlement numéro 233 établissant une tarification pour toute intervention du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge sur un véhicule ou tout autre équipement secouru, lesdits comptes qui ne peuvent être recouverts en raison de l'accomplissement de la prescription extinctive et qui se détaillent comme suit :

Date	Montant	Délivrés au nom de
2008-12-15	1 037,90 \$	Pavage Paquette inc.
2013-09-03	1 743,68 \$	M. Joey Lévesque-Malenfant
2013-09-30	1 661,16 \$	M. Yvan Guilbault

ADOPTÉE

069/02-10-17-A

RECOUVREMENT D'UNE CRÉANCE – MANDAT À UN AVOCAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Pierre Chartrand, avocat, pour le recouvrement d'une créance de la Ville de Rivière-Rouge datée du 1^{er} juillet 2015 dans le cadre de l'application du Règlement numéro 233 établissant une tarification pour toute intervention du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge sur un véhicule ou tout autre équipement secouru.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, ou le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

070/02-10-17-A

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 3 octobre 2017 à 17 h.
Il est 19 h 34.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse